

COMMUNE D ' YEVRES

Compte-Rendu du Conseil Municipal : Séance du 20 décembre 2012

Le 20 décembre 2012, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 26 novembre 2012, est approuvé à l'unanimité.

TARIFS LOCATION SALLE RECREATIVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la salle récréative, pour l'année civile 2013 :

Location la demi-journée (de 8 heures 30 à 13 heures 30 ou de 13 heures 30 à 19 heures)

Commune : 205,00 €

Hors commune : 250,00 €

Espace traiteur, bar, gaz, électricité et eau compris.

Entretien : 61,00 €uros / heure de remise en état, si besoin.

Location la journée (de 8 heures 30 à 8 heures le lendemain)

Commune : 390,00 €

Hors commune : 480,00 €

Espace traiteur, bar, gaz, électricité et eau compris.

Entretien : 61,00 €uros / heure de remise en état, si besoin.

Location samedi et dimanche (de 8 heures 30 le samedi à 8 heures le lundi)

Commune : 690,00 €

Hors commune : 790,00 €

Espace traiteur, bar, gaz, électricité et eau compris.

Entretien : 61,00 €uros / heure de remise en état, si besoin.

Associations dont le siège social est à Yèvres : gratuit (sous réserve de remise en état).

Associations concernant Yèvres partiellement : ½ tarif Commune (sous réserve de remise en état).

(FNACA Brou, CCJA, JSP Brou, Association du Jumelage, Comité Cantonal AC).

Pour les repas de mariage : location systématique pour samedi et dimanche.

TARIFS CONCESSION CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs pour les concessions au cimetière et le droit de place, pour l'année civile 2013 :

Concession cimetière communal

* concession trentenaire : 135,00 €

* droit de superposition : 100,00 €

* concession cinquantenaire : 350,00 €

* droit de superposition : 150,00 €

* droit de superposition pour concession perpétuelle : 275,00 €

* concession trentenaire au columbarium : 477,00 €

* concession cinquantenaire au columbarium : 700,00 €

* avec un supplément de 96,00 €uros pour la 3^{ème} et la 4^{ème} urne
(une case étant limitée à 4 urnes)

* concession trentenaire cave urne : 80,00 €

* concession cinquantenaire cave urne : 200,00 €

* avec un supplément de 40,00 €uros pour la 3^{ème} et la 4^{ème} place

* emplacement stèle au jardin du souvenir : 65,00 €

DROIT DE PLACE

* forfait par emplacement : 90,00 €

TARIFS D'UNE HEURE DE TRACTOPELLE, DE BROYEUR ET DE DENEIGEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs d'une heure de tractopelle, de broyeur et de déneigement :

- * une heure de tractopelle : 40,00 €
- * une heure de broyeur : 40,00 €
- * une heure de déneigement : 30,00 €

AMENAGEMENT D'UN RESTAURANT : ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises pour l'aménagement d'un restaurant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres :

* lot n° 1 : entreprise VILLEDIEU - NOGUEIRA	pour	217 774,97 € H.T.	
* lot n° 2 : entreprise LOUSA	pour	17 814,37 € H.T.	
* lot n° 3 : entreprise SARL MARTIN	pour	102 814,13 € H.T.	
* lot n° 4 : entreprise ART DU BOIS 72	pour	83 103,52 € H.T.	
* lot n° 5 : entreprise BRACHET	pour	13 947,38 € H.T. + option 2	954,75 € H.T.
* lot n° 6 : entreprise LETOURNEUX	pour	21 658,53 € H.T.	
* lot n° 7 : entreprise VIAUD	pour	16 679,22 € H.T.	
* lot n° 8 : entreprise BRANLARD	pour	28 558,20 € H.T.	
* lot n° 9 : entreprise CPC	pour	33 490,11 € HT.	
* lot n° 10 : entreprise SECAM	pour	22 500,00 € H.T.	
* lot n° 11 : entreprise BECHE	pour	10 811,32 € H.T. + option 2	285,00 € H.T.
* lot n° 12 : entreprise FRICOM 28	pour	36 340,95 € H.T.	
* lot n° 13 : entreprise TTC	pour	3 240,00 € H.T.	

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FDAIC POUR LES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS SUR LA VOIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise VILLEDIEU Frères, pour les travaux de grosses réparations sur la voirie communale.

Le montant du devis s'élève à 18 675,20 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FDAIC POUR LES TRAVAUX D'EVACUATION DU RESEAU D'EAU PLUVIALE – RUE DU LIEUTENANT STOKES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, pour les travaux d'évacuation du réseau eau pluviale, rue du Lieutenant Stokes, dans le cadre des travaux d'aménagement d'espace public rue du Lieutenant Stokes.

Le montant du devis s'élève à 16 970,86 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FDAIC POUR LES TRAVAUX DE BORDURAGE ET D'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS – RUE DU LIEUTENANT STOKES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, pour les travaux de bordurage et d'aménagement de trottoirs, rue du Lieutenant Stokes, dans le cadre des travaux d'aménagement d'espace public rue du Lieutenant Stokes.

Le montant du devis s'élève à 34 231,30 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FDAIC POUR LES TRAVAUX D'EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT – RUE DU LIEUTENANT STOKES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, pour les travaux d'implacement de stationnement, rue du Lieutenant Stokes, dans le cadre des travaux d'aménagement d'espace public rue du Lieutenant Stokes.

Le montant du devis s'élève à 7 329,60 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FDAIC, AU TITRE D'UNE OPERATION DE SECURITE, POUR LES TRAVAUX DE DEMOLITION DU RESTAURANT LE ST JACQUES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis des entreprises VILLEDIEU Frères et SARL MARTIN, pour les travaux de démolition du restaurant le St Jacques.

Les montants des devis s'élèvent à :

* 19 492,00 € H.T., pour VILLEDIEU Frères

* 9 100,53 € H.T., pour la SARL MARTIN

Soit un total de 28 592,53 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes, au titre d'une opération de sécurité.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DE PEREQUATION 2012

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des factures concernant divers achats ou travaux, dont le règlement est intervenu au cours de l'année 2012, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir, l'octroi d'une subvention simple sur le Fonds Départemental de Péréquation, au titre de l'année 2012, à hauteur de 35 441 €.

EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT D'ESPACE PUBLIC PLACE DU LIEUTENANT STOKES

Considérant que pour financer l'investissement : aménagement d'espace public place du Lieutenant Stokes, Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France un prêt à moyen terme de 230 000 €uros et confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt,

MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 50 %, pour la garantie maintien de salaire, en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de participer à compter du 01/01/2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 14 € (auprorata des heures pour les temps non complet) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

CONVENTION DE RAMASSAGE ET DE CAPTURE AVEC LUKYDOGS CAPTURES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention de ramassage et de capture d'animaux avec la société Lucydogs capture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte cette convention,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture de 3 demandes de subventions :

- la première de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire, pour un jeune de la commune qui fréquente le centre de formation des apprentis.
- la seconde de la Maison Familiale Rurale de Beaumont-les-Autels, pour 3 jeunes de la commune
- la troisième du Groupe CCI Formation du Mans, pour un jeune de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ces trois demandes.

RETRAIT DES COMMUNES DE VIEUVICQ ET LOGRON DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE BROU ET PROJET DE STATUTS MODIFIES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa séance du 27 novembre 2012, le comité syndical du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Brou (SISS) a accepté le retrait des communes de Vieuvicq et Logron, à compter du 1^{er} septembre 2013, en ayant statué sur les conditions patrimoniales et financières de ces retraits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce retrait et approuve la modification des statuts.

MISE EN PLACE D'UN ACCOMPAGNEMENT ANNUEL DES PRATIQUES DE DESHERBAGE DE LA COMMUNE AVEC LA FREDON

Dans le cadre du plan d'action mené sur le bassin versant de l'Ozanne pour réduire la pollution de la rivière par les produits phytosanitaires et suite à l'adhésion de la commune à la charte de désherbage des espaces communaux en 2005, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de mettre en place un accompagnement annuel sur le thème du désherbage communal, avec la Fredon.

Cet accompagnement se mettra en place fin 2013 et permettra à la commune d'obtenir un appui technique et valoriser les actions entreprises à travers une communication aux administrés.

Le coût de cet accompagnement est estimé à 562 € TTC pour 2013, avec un cofinancement prévu à hauteur de 70 % minimum (Agence de l'Eau pour 50 % et Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir pour 20 %), soit à la charge de la commune environ 170 € TTC pour 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la mise en place d'un accompagnement annuel des pratiques de désherbage,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents d'y rapportant.

AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC RUE DU LIEUTENANT STOKES : AVENANT N° 1 AU LOT N° 2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 au lot n° 2, pour les travaux d'aménagement d'espace public rue du Lieutenant Stokes.

Cet avenant concerne des travaux supplémentaires liés à l'éboulement imprévu d'une partie des parois du bassin et à la structure du bassin.

Le montant de l'avenant s'élève à 2 791,50 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant n° 1 au lot n° 2,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

CONVENTION TRIPARTITE POUR LE DENEIGEMENT DES ROUTES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention tripartite, entre le Conseil Général, la Commune et les exploitants agricoles, pour le déneigement des routes départementales et des voies communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte cette convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le point sur divers travaux :

- aménagement espace public rue du Lieutenant Stokes : les travaux se poursuivent.
- bâtiment technique : la visite par les élus a eu lieu.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'une réflexion sur un éventuel regroupement de communautés de communes est entamée. Une étude est envisagée. Le conseil municipal sera amené à émettre un avis.

- du changement de collecte des ordures ménagères dans le bourg : les journaux-revues-magazines seront ramassés le mardi au lieu du vendredi.

- sur les grandes lignes du budget 2013, en préparation.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de l'association « les Amis du Jumelage ».pour la subvention versée,

Monsieur Pierre LUCAS présente une ébauche du bulletin municipal 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.